

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 02 mars 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-10**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 02 mars 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 21 février 2020.

Point de l'ordre du jour :

6.2. Propositions de la CFVU du 6 février 2020 – diplômes et conventions.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la CFVU du 6 février 2020,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 6 février 2020 concernant des diplômes et des conventions.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (MCC) ;
- approbation de la maquette de la capacité en addictologie ;
- approbation de la convention avec l'institut national de formation et d'enseignement professionnel du caoutchouc ;
- approbation de la convention avec l'université de Bochum (renouvellement du double diplôme de master d'histoire) ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

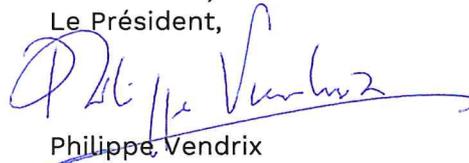
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièces jointes :

- Pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours, le 04 mars 2020

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 10 MARS 2020 Transmise au recteur le : 10 MARS 2020
---	---

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

Les universités d'Angers et de Tours co-organisent une formation spécifique en pratique avancée de deux ans reconnue au grade de master destinée aux professionnels de santé titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier.

Quatre mentions sont proposées :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hémato-oncologie
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Santé mentale et psychiatrie

Sommaire :

- Présentation 1^{ère} année : heures en présentiel et en distanciel/UE - semestre 1/semestre 2
- Présentation 2^{ème} année : heures en présentiel et en distanciel/UE - semestre 1/semestre 2
- Modalités de contrôle des connaissances - 1^{ère} année

Présentation 1ère année : heures en présentiel et en distanciel/UE - semestre 1/semestre 2

SEMESTRE/UE	ECTS	total/h : CM + TD + T Perso. 25h/ECTS	Enseignement en distanciel	Enseignement en présentiel	travail personnel.
ACCUEIL				3,5	
UE 1-1 Clinique	15	375	28	45,5	301,50
UE 1-2 Sciences infirmières et pratique avancée	6	150	10,5	21	118,50
UE 1-3 Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3	75	3,5	10,5	61,00
UE 1-4 Langue vivante	3	75	3,5	10,5	61,00
UE 1-5 Méthodes de travail	3	75	3,5	10,5	61,00
TOTAL /Semestre 1	30	750	49	101,5	603
UE 2-1 Clinique	6	125	10,5	21	93,50
UE 2-2 Formation et analyse des pratiques professionnelles	6	125	10,5	21	93,50
UE 2-3 Santé Publique	6	125	10,5	21	93,50
UE 2-4 Recherche	6	125	17,5	14	93,50
UE 2-5 Stage 1 (2 mois)	6	280			
BILAN DE L'ANNÉE				3,5	
TOTAL /Semestre 2	30	780	49	80,5	374
TOTAL S1/S2	60	1530	98	182	977
DE IPA 2019-2021	Total heures 1ère année/enseignement			280	

Présentation 2ème année : heures en présentiel et en distanciel/UE - semestre 3/semestre 4

Semestre/UEUE	ECTS	total/h : CM + TD + T Perso. 25h/ECTS	Enseignement en distanciel	Enseignement en présentiel	travail personnel.
UE 3-1 Recherche	3	75	3,5	10,5	61,00
UE 3-2 Langue vivante	3	75	3,5	10,5	61,00
et pour chaque mention :					
UE 3-3 Bases fondamentales	6	150	10,5	21	118,5
UE 3-4 Clinique	14	350	24,5	49	276,5
UE 3-5 Parcours de Santé	4	100	7	14	79
TOTAL /Semestre 3	30	750	49	105	596
UE 4-1 Stage 2 (4 mois)	24	560			
UE 4-2 Mémoire	6	150	14	14	122
SÉMINAIRE & BILAN				7	
TOTAL /Semestre 4	30	710	14	21	122
TOTAL S3/S4	60	1460	63	126	626
Total heures 2ème année/enseignement				189	

Modalités de contrôle des connaissances - 1^{ère} année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session de rattrapage			Session 1		Session de rattrapage	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 1	30										
UE 1-1 Clinique (médicament)	15	CC et ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 1-2 Sciences infirmières et pratique avancée	6	ET	E et O	1	ET	O	1	E et O	1	O	1
UE 1-3 Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3	CC et ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 1-4 Langue vivante	3	ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 1-5 Méthodes de travail	3	ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
SEMESTRE 2	30										
UE 2-1 Clinique (sémiologie)	6	ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 2-2 Formation et analyse des pratiques professionnelles	6	CC et ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 2.3 Santé publique	6	CC et ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 2.4 Recherche	6	CC et ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 2-5 stage	6	Validation *						Validation *			

* Au delà de 30 % d'absence, même justifiée, l'étudiant sera ajourné

I. Sessions

Deux sessions sont organisées : 1^{ère} session et session de rattrapage.

II. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus.

La validation ou non validation du stage est prononcée par le binôme encadrant (tuteurs de stage). Cette décision est justifiée par une appréciation écrite rédigée par le binôme encadrant et en fonction de l'assiduité pendant le stage. Au-delà de 30 % d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné. Le stage pourra être validé pour des absences n'excédant pas 30 % du temps total de stage, et seulement si ces absences sont justifiées.

Le passage en 2^{ème} année est autorisé avec une dette maximale d'une UE, uniquement si l'étudiant s'est présenté à la session de rattrapage.

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Le stage validé

**DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE MEDECINE d'ADDICTOLOGIE CLINIQUE
MODIFICATION**

I – UNIVERSITE

Université de TOURS

UFR de médecine : 10 boulevard Tonnellé 37032 Tours

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES	CERTAINS ENSEIGNEMENTS EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES
ANGERS	
NANTES	NANTES

II – AVIS

- du conseil de l'UFR de médecine et des techniques médicale : favorable le 7 avril 2014
 - du conseil des études et de la vie universitaire : favorable le 17 avril 2014
 - du conseil d'administration : favorable le 19 mai 2014
- Accréditation 2018-2022 – Arrêté du 22 mai 2018
- Modification
- du conseil de l'UFR de médecine et des techniques médicale : favorable le 2 décembre 2019
 - du conseil des études et de la vie universitaire :
 - du conseil d'administration :

III – NOM ET QUALIFICATION DES COORDONNATEURS DE L'ENSEIGNEMENT

NANTES

NOM : Pr Marie GRALL-BRONNEC

Professeur d'Addictologie à la Faculté de Médecine de Nantes, Praticien Hospitalier au CHU de Nantes

ADRESSE :

UFR de médecine et des techniques médicales - 1 rue Gaston Veil - 44000 NANTES

Email : marie.bronnec@chu-nantes.fr

Secrétariat pédagogique : 02.40.84.63.95 ; sophie.aitiali@chu-nantes.fr

ANGERS

~~NOM – Pr Bénédicte GOHIER~~

~~Professeur de Psychiatrie à la Faculté de Médecine d'Angers, Praticien Hospitalier au CHU d'Angers~~

~~ADRESSE : Faculté de Médecine d'Angers – Rue Haute de Reculée – 49045 ANGERS CEDEX~~

~~Secrétariat : 02 41 35 32 43 ; Psychiatrie-Adultes@chu-angers.fr~~

~~Secrétariat pédagogique Formation Médicale Continue Santé : 02.41.73.58.05 ; omid.rucheton@univ-angers.fr~~

TOURS

NOM – Pr Nicolas BALLON

Professeur d'Addictologie à la Faculté de Médecine de Tours, Praticien Hospitalier au CHU de Tours

ADRESSE : Direction du pôle de psychiatrie - CHRU de Tours – 2 boulevard Tonnellé – 37044 TOURS CEDEX 09

Email : nicolas.ballon@univ-tours.fr

Secrétariat universitaire: 02 47 47 97 76 ; virginie.bernard@univ-tours.fr

Secrétariat pédagogique Formation Continue : 02.47.36.81.45 ; catherine.peschard@univ-tours.fr

Dr Paul BRUNAUT, MCU d'addictologie – Faculté de Médecine de Tours

Mme Servane BARRAULT, MCF de psychologie – Faculté Arts et Sciences Humaines de Tours

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Suite à la fermeture de la capacité d'addictologie à la faculté de médecine d'Angers, les facultés de Nantes et Tours font une demande de modification de l'habilitation à délivrer la capacité d'addictologie.

Nous sollicitons la poursuite de l'enseignement existant depuis plusieurs années en articulation étroite avec la Faculté de Médecine de Nantes.

Ce diplôme est destiné aux médecins généralistes ou spécialistes, salariés ou libéraux, pour leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour repérer et traiter les conduites addictives.

L'enseignement, de même que les terrains de stage, s'appuient sur les ressources de l'inter région, permettant aux étudiants de se familiariser avec la prise en charge des différentes conduites addictives.

Un grand nombre de professionnels a ainsi été formé, exerçant dans l'ensemble des structures addictologiques de l'Inter région Ouest.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

10 dans chaque ville seulement

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

a - Les cours

L'enseignement se déroule sur 2 années et est couplé à celui de deux DIU d'Addictologie destinés aux professionnels (pour information exemple de programme en annexe) :

- DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage de substances et addictions comportementales » (Nantes et Tours)
- DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage d'alcool » (~~Angers et~~ Tours)

d'une année chacun, ce qui contribue à la constitution de réseaux locorégionaux pluridisciplinaires en addictologie, tels qu'ils sont souhaités dans le cadre du PRS addictologie.

Le DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage de substances et addictions comportementales » est ouvert tous les ans à Nantes et une année sur deux à Tours (2016-2017 ; 2018-2019 ; etc.).

Le DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage d'alcool » (~~Angers et~~ Tours) est ouvert une année sur deux (2017-2018 ; 2019-2020 ; etc.).

~~Les étudiants souhaitant s'inscrire à la capacité sont donc incités à débiter par l'enseignement du DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage d'alcool » les années où il est ouvert, et à débiter par le DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage de substances et addictions comportementales » les autres années.~~

b – Formation pratique

Au total, les étudiants suivent 199 heures d'enseignement sur deux ans (109 heures avec le DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage de substances et addictions comportementales » et 90 heures avec le DIU « Addictologie : troubles liés à l'usage d'alcool ») **et effectuent 40 demi-journées de stage par an** (soit 80 ½ journées pour les deux ans).

Ce temps est réduit de moitié si l'étudiant travaille déjà dans un service d'addictologie. Cependant, il devra être effectué dans un autre service que le sien.

Les stages sont à effectuer à la convenance des étudiants : par 1/2 journée, par journée, par semaine, par mois.

Les tableaux 1 et 2 présentent le programme des deux années de la capacité.

VII –SERVICES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE (Dénomination de l'établissement et du service, nom et qualification du chef de service) en annexe1

Le tableau 3 présente les structures de la région pouvant accueillir des étudiants en stage.

(Fournir lettre d'accord)

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

Il est prévu que chaque candidat soit reçu par le coordonnateur local de la capacité pour un entretien préalable à l'inscription. A l'issue de cet entretien, l'autorisation de pré-inscription pourra lui être accordée.

L'inscription définitive ne sera possible qu'après réussite à un examen probatoire qui se déroulera dans la ville d'inscription. Il s'agit d'un examen écrit d'une durée d'une heure, portant sur les premiers cours de la capacité, ainsi que sur le programme du 2^e cycle des études médicales relatif au domaine considéré. Le candidat pourra être exempté de passer l'examen probatoire dans certaines conditions, selon l'avis du coordonnateur local.

2) Modalités de validation des enseignements et des stages pratiques.

A la fin de chaque année d'enseignement, les étudiants inscrits à la capacité devront passer un examen écrit, d'une durée d'une heure et demi, et qui sera noté sur 20.

Seuls les étudiants ayant fait preuve d'assiduité aux cours pourront passer l'examen écrit.

Cet examen portera sur l'ensemble de l'enseignement de l'année, sous différentes formes (questions à réponses multiples, questions courtes, cas cliniques).

Deux sessions seront organisées chaque année, la 1^{ère} en juin, la 2^{ème} en octobre.

Une note inférieure à 6/20 sera éliminatoire et ne permettra pas d'accéder à la seconde session de l'examen écrit.

Une note au moins égale à 10/20 sera nécessaire pour valider l'année d'enseignement (et accéder à la seconde année d'enseignement le cas échéant).

Une note moyenne à l'ensemble des deux examens écrits au moins égale à 10/20 sera exigée pour obtenir le diplôme à l'issue des deux années de formation.

A la fin de chaque année d'enseignement, les étudiants inscrits à la capacité devront également écrire un mémoire et le soutenir devant le jury réuni pour l'occasion. Ce mémoire sera noté sur 20.

Seuls les étudiants ayant effectué le nombre de demi-journées de stage requis pourront soutenir leur mémoire.

Le mémoire portera sur un travail de réflexion personnelle théorique ou théorico-pratique, intégrant les éléments de la formation théorique et des stages réalisés, ainsi que de la pratique personnelle.

Les étudiants pourront solliciter le référent de leur université, qui répondra à leurs questions par mail, pour les accompagner dans la formulation de la problématique et la rédaction du mémoire (consignes).

Il leur sera demandé de fournir au coordonnateur local en février la thématique de leur mémoire, la question posée et les moyens mis en œuvre pour y répondre, pour validation. Par ailleurs, le candidat informera du nom de son directeur de mémoire, qui s'engagera à proposer un accompagnement effectif et donnera son accord pour le dépôt du manuscrit avant la soutenance.

Le document écrit pourra adopter le format d'un article scientifique, d'une longueur de 25 à 30 pages.

Il devra être adressé aux membres du jury, ainsi qu'aux secrétariats universitaires concernés, sous format PDF, par email, avant la date limite transmise par la Faculté (mi-septembre pour la 1^{ère} session, mi-octobre pour la 2^{ème} session).

La présentation orale adoptera le format d'une courte communication de type colloque ou congrès, avec un support power-point. Sa durée n'excédera pas 10 minutes, à l'issue desquelles le jury posera des questions.

Deux sessions seront organisées chaque année, la 1^{ère} début octobre, la 2^{ème} fin octobre.

Une note inférieure à 6/20 sera éliminatoire et ne permettra pas d'accéder à la seconde session de soutenance.

Une note au moins égale à 10/20 sera nécessaire pour valider l'année d'enseignement (et accéder à la seconde année d'enseignement le cas échéant).

Une note moyenne à l'ensemble des deux mémoires au moins égale à 10/20 sera exigée pour obtenir le diplôme à l'issue des deux années de formation.

Chaque année, les étudiants devront effectuer 40 demi-journées de stage dans une structure spécialisée en addictologie. Le coordonnateur local devra donner son accord quant au(x) lieu(x) de stage choisi(s).

Il sera demandé aux étudiants de produire au jury une validation de stage rédigée par le responsable de la structure d'accueil. Ce document, intégré dans le mémoire, ne sera pas une simple attestation de présence, mais la description du stage effectué et un avis sur l'implication de l'étudiant.

La première session aura donc lieu en juin pour l'épreuve écrite et en octobre pour la soutenance du mémoire.

Une deuxième session pourra être organisée en octobre. Elle sera destinée aux étudiants ajournés lors de la première session, qu'ils aient échoués ($6 < \text{note} < 10$) ou qu'ils n'aient pas pu y participer. Un justificatif d'absence sera demandé aux étudiants qui ne se présenteront pas à la 1^{ère} session, mais demanderont à se présenter à la 2^{ème} session.

A titre exceptionnel, au vu des raisons invoquées, et sur dérogation du coordonnateur local, l'étudiant pourra être autorisé à soutenir son mémoire l'année suivante, en gardant le bénéfice de la note obtenue à l'examen écrit dès lors qu'il aura obtenu une note d'au moins 10/20. Dans ce cas, il ne s'acquittera que des droits ordinaires de scolarité.

3) Constitution d'un jury

Le jury d'examen sera constitué des responsables de l'enseignement à Nantes, ~~à Angers~~ et à Tours, ainsi que de certains enseignants.

ANNEXES

Tableau 1



Planning prévisionnel

DIU d'Addictologie : Troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales

Capacité d'Addictologie Clinique

Promotion 2018-2019

cours à Nantes - Lieu : Service Formation Continue - Pôle Santé - UFR de Pharmacie - 9 rue Bias - 44035 NANTES CEDEX 01

cours à Tours - Lieu : Faculté de Médecine - 10 boulevard Tonnellé 37032 TOURS

Ses.	Dates	Horaires	H	Interventions	Intervenants	heures/jour
<u>DONNÉES GÉNÉRALES</u>						
1	Mardi 13 novembre 2018	10 h 00 à 12 h 30	2,5	Accueil, présentation de la formation et du suivi méthodologique Introduction au concept d'addiction	Pr Marie GRALL-BRONNEC, Addictologie, CHU, Nantes Mme Isabelle TAMALET, Addictologie, CHU, Nantes	4,5
		14 h 00 - 16 h 00	2	Evaluation du patient addict et grandes lignes de la prise en charge	Dr Lucie GAILLED RAT, Apsyades, Nantes	
2	Mardi 20 novembre 2018	10 h 30 - 12 h 30	2	Politiques de santé publique. Missions des agences gouvernementales (MILDECA, OFDT, ODJ, ANSM, etc.) et des relais régionaux	Dr Isabelle MARTINEAU, URAA (Pays de la Loire) Mme Solen PELÉ, SRAE Addictologie (Pays de la Loire)	5

		14 h 00 - 16 h 00	2	Organisation des soins en France	Mme Nathalie THIETARD, Oppedia, Nantes	
		16 h 00 - 17 h 00	1	Présentation du centre de ressources documentaires de l'IFAC (Sources documentaires en santé et plus particulièrement en addictologie, techniques de recherche bibliographiques, logiciels de références bibliographiques)	Anne-Françoise GOALIC, Addictologie, CHU, Nantes	
3	Mardi 27 novembre 2018	9 h 00 - 13 h 00	4	Repérage précoce. Travail en liaison	Dr Emeline EYZOP, Psychiatrie, Hôpital Saint-Jacques, Nantes	6
		14 h 00 - 16 h 00	2	Concept d'éducation à la santé	Mme Aurélie GLÂTRE-LEGOFF, IREPS, Nantes	
4salle 3.4	Mardi 4 décembre 2018	9h30 - 12h30	3	Approche neurobiologique	Pr Nicolas BALLON, Addictologie, CHU, Tours	5
		14h - 16h	2	Organisation de l'évaluation des pharmacodépendances	Dr Anne-Christine MOREAU, Pharmacienne, Chef de service CSAPA Ste Anne	
5 salle 3.4	Mardi 11 décembre 2018	9 h 30 - 12 h 30	3	Approche psychanalytique	Servanne BARRAULT, Psychologue et Maître de Conférences en Psychologie clinique, CSAPA 37-CHU Tours et Université de Tours	7
		14 h 00 - 16 h 00	2	Approche neurocognitive	Servanne BARRAULT, Psychologue et Maître de Conférences en Psychologie clinique, CSAPA 37-CHU Tours et Université de Tours	
		16h - 18h	2	Suivi méthodologique	Servanne BARRAULT, Psychologue et Maître de Conférences en Psychologie clinique, CSAPA 37-CHU Tours et Université de Tours	
6	Mardi 18 décembre 2018	9 h 30 - 12 h 30	3	Approche comportementale et cognitive	Pr Marie GRALL-BRONNEC, Addictologie, CHU, Nantes Mme Julie CAILLON, Addictologie, CHU, Nantes	6
		13 h 30 - 16 h 30	3	Approche systémique et solutionniste	Dr Julien BETBEZE, CHS, Blain	
7	Mardi 8 janvier 2019	10 h - 11 h 30	1,5	Approche corporelle : place de la psychomotricité	M. Maxime VRILLAUD, Addictologie, CHU, Nantes	7
		11 h 30 - 13 h	1,5	Approche corporelle : place de l'activité physique adaptée	Dr Laurence KERN, STAPS, Université Nanterre	
		14 h 00 - 18 h 00	4	Approche familiale	Dr Bertrand LE GEAY, UTF, CHU, Nantes Dr Sylvain LAMBERT, UTF, CHU, Nantes	
8	Mardi 15 janvier 2019	10 h 30 - 12 h 30	2	Troubles liés à l'usage des nouvelles drogues de synthèse	Dr Emeline EYZOP, Psychiatrie, Hôpital Saint-Jacques, Nantes	5,5

		14 h 00 - 15 h 30	1,5	Approche émotionnelle : place de la sophrologie	Mme Karine LALLART, infirmière et sophrologue, Addictologie, CHU, Nantes	
		15 h 30 - 17 h 30	2	Approche sociale	Mme C. ROBERT, sophrologue libérale, Nantes	
				<u>TROUBLES LIÉS A L'USAGE DE SUSBTANCES (HORS ALCOOL)</u>		
9 salle 3.4	Mardi 29 janvier 2019	10 h 30 - 12 h 30	2	Troubles liés à l'usage des benzodiazépines	Julie FRAMMERY, SSRA Louis Sevestre & ELSA-37	6
		14 h 00 - 18 h 00	4	Troubles liés à l'usage des opiacés	Dr Jérôme BACHELLIER, CSAPA 37 et 1 IDE	
10 salle 3.4	Mardi 5 février 2019	10 h 30 - 12 h 30	2	Conditions de la rencontre avec le patient	Dr Anne-Marie BRIEUDE, Addictologue, Rézo Addictions 41, Blois	4
		14 h 00 - 16 h 00	2	Aspects pharmacologiques concernant les traitements de substitution aux opiacés	Dr Sandra HERVE, CSAPA 37	
11	Mardi 26 février 2019	9 h 30 - 12 h 30	3	Approche émotionnelle : place de la musicothérapie	Mme Catherine LEHOUSSE, musicothérapeute libérale, Nantes	7
		13 h 30 - 17 h 30	4	Troubles liés à l'usage de la cocaïne et des autres psychostimulants	M. Jean-Pierre JAGOT, musicothérapeute libéral, Nantes	
12salle 3.4	Mardi 5 mars 2019	10 h 30 - 12 h 30	2	Complications psychiatriques des troubles liés à l'usage de substances (hors alcool)	Pr Nicolas BALLON, Addictologie, CHU, Tours	6
		13 h 30 - 17 h 30	4	Complications somatiques des troubles liés à l'usage de substances (hors alcool)	Dr Hussein EL AYOUBI, ELSA 37	
13 salle 2.6	Mardi 12 mars 2019	9h30 - 12h30	3	Suivi méthodologique	Servanne BARRAULT, Psychologue et Maître de Conférences en Psychologie clinique, CSAPA 37-CHU Tours et Université de Tours	7
		13 h 30 - 17 h 30	4	Rapport à la Loi. Spécificités des soins lors d'une incarcération	Guillaume GLACON, Psychiatre et Addictologue, CSAPA de Loches et Unité Sanitaire, CHU de Tours-et Nicolas-MANTRARD, infirmier, CSAPA Port-Bretagne	
14	Mardi 26 mars 2019	9 h 30 - 12 h 30	3	Troubles liés à l'usage du cannabis	Dr Pascale CHAUVIN-GRELIER, Addictologie, CHS, Blain	7
		14 h 00 - 16 h 00	2	Troubles liés à l'usage de nicotine	Dr Alexandra GENTIL, Tabacologue et Addictologue, CHU Angers	

		16 h 00 - 18 h 00	2	Addiction au travail	Dr Corinne DANO, Médecine du travail, CHU, Angers	
15 salle 3.4	Mardi 2 avril 2019	9 h 00 - 13 h 00	4	Prise en charge thérapeutique des troubles liés à l'usage de nicotine	Dr Anne DANSOU et Sophie RAMBOURG, Unité de Coordination de Tabacologie, CHU Tours	4
<u>ADDICTIONS COMPORTEMENTALES</u>						
16 salle 4.5	Mardi 23 avril 2019	8h30 - 12h30	4	<i>Suivi méthodologique</i>	Servanne BARRAULT, Psychologue et Maître de Conférences en Psychologie clinique, CSAPA 37-CHU Tours et Université de Tours	6
		13h30 - 15h30	2	Jeu d'argent pathologique	Stéphanie BRANGER, CSAPA 37 et Servane BARRAULT, Psychologue et Maître de Conférences en Psychologie clinique, CSAPA 37-CHU Tours et Université de Tours	
17 salle 3.4	Mardi 30 avril 2019	9h - 10h30	1,5	Politique de réduction des risques et des dommages dans le domaine de l'addictologie	Dr Hussein EL AYOUBI, ELSA 37	6
		10 h 30 - 13h	2,5	Utilisation excessive des jeux vidéo et d'Internet	Xavier ANGIBAULT et Arnaud SYLLA, Psychologue clinicien Centre Oreste et Servane BARRAULT, Psychologue et Maître de Conférences en Psychologie clinique, CSAPA 37-CHU Tours et Université de Tours	
		14 h 00 - 16 h 00	2	Addiction sexuelle et dépendance affective	Robert COURTOIS, CRIAVS CHU Tours	
18	Mardi 7 mai 2019	10 h 30 - 12 h 30	2	Dépendance sectaire	Dr Olivier DURETETE, Psychiatre, CHS, Saint-Nazaire	6
		13 h 30 - 17 h 30	4	Troubles du comportement alimentaire	Dr Sylvain LAMBERT, Addictologie, CHU, Nantes	
19	Mardi 14 mai 2019	10 h 30 - 12 h 30	2	Hyperactivité physique. Conduites dopantes	Dr Stéphane PRETAGUT, Addictologie, CHU, Nantes	4
		14 h 00 - 16 h 00	2	Achats compulsifs	Mme Servane BARRAULT, CSAPA, Tours	

+ Examen écrit (1 h 30)
prévu mi-juin 2019

+ 40 heures de stage pour les DIU

+ 80 demi-journées sur les 2 ans de stage pour les capacités

Tableau 2

Planning prévisionnel



**PROGRAMME PREVISIONNEL
DIU « TROUBLES LIES A L'USAGE DE L'ALCOOL »
CAPACITE D'ADDICTOLOGIE CLINIQUE
2019-2020**

session 1

date	lieu	heures	Volume horaire	intervenant 2019-2020	Titre de l'intervention
25/11/2019	salle 2.4 Tonnellé		6,5		
		10h-10h30	0,5	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) Nicolas Ballon (PU-PH Univ/CHU Tours)	Accueil, présentation du DIU
		10h30-12h30	2	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) J.Bachelier (CHU Tours ELSA 37)	Le concept d'addiction. Rappels historiques - Neurobio début
		Dejeuner			
		14h-15h30	1	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours)	Mémoire: présentation du travail attendu
		15h30-16h30	1,5	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours)	Neurobiologie des addictions (suite)
		Pause			
		16h45-18h15	1,5	Nicolas Ballon (PU-PH Univ/CHU Tours)	Génétique des addictions
			6,5		
26/11/2019	salle 2.4 Tonnellé		7,5		
		09h-10h30	1,5	Guillaume Glaçon (Csapa-37)	Troubles de l'humeur (trouble bipolaire, dépression) et alcool

		Pause				
		10h45-12h45	2	Sophie Catananti (ELSA-37)	Repérage précoce des troubles de l'usage d'alcool	
		Déjeuner				
		14-16h	2	Anne-Marie Briuede (Addictologue CHD Daumezon)	Travail en liaison	
		Pause				
		16h15-18h15	2	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) Nicolas Ballon (PU-PH Univ/CHU Tours)	TDA/H et alcool	
			7,5			
session 2	13/01/2020	salle 104 La Riche	6,5			
			10h-11h30	1,5	Marie Brière (Addictologue CHU Angers)	Approche comportementale et cognitive
			Pause			
			11h45-12h45	1	Marie Brière (Addictologue CHU Angers)	Approche comportementale et cognitive
			Dejeuner			
			14h-16h	2	Damien Maugé (CHU Tours, CSAPA 37)	Organisation des soins en France/prise en charge en CSAPA : rôle et mission
			Pause			
			16h15-18h15	2	Caroline Renard (ELSA-37)	Epidémiologie des troubles liés à l'usage de l'alcool
				6,5		
	14/01/2020	salle 104 La Riche		7,5		
			09h-10h30	1,5	Jacques Alexis Nkodo (Gérontopsychiatrie CHU Tours)	Alcool et sujet âgé
			Pause			
		10h45-12h45	2	intervenant à confirmer	Approche neurocognitive	
		Déjeuner				

		14h-16h	2	Pascale MARDON (Malvau SSR Amboise)	Évaluation et grandes lignes de la prise en charge du patient souffrant d'addiction : illustration à partir de cas clinique
		Pause			
		16h15-18h15	2	Kevin Lebigre (Centre d'Accueil et de Crise / Urgences psychiatriques, CHU Tours)	Alcool, dommages cardiovasculaires et cancer
			7,5		
15/01/2020	salle 104 La Riche		6		
		09h-10h30	1,5	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) Pierre Cheyroux (cadre de santé CHU Tours)	Suivi methodologique - partie théorique - partage d'une expérience de recherche
		Pause			
		10h45-12h45	2	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) Servane Barrault (MCU Psychologue univ/CHU Tours)	Suivi methodologique - partie pratique
		Déjeuner			
		14-15h30h	1,5	Aurélien Ribadier (MCU psychogque clinique Université de Tours)	Approche corporelle
		Pause			
		15h45-16h45	1	Aurélien Ribadier (MCU psychogque clinique Université de Tours)	Approche corporelle
			6		
session 3	03/02/2020	salle 104 La Riche	6,5		
		10h-11h30	1,5	intervenant à confirmer	Approche émotionnelle (<i>art-thérapie</i>)
		Pause			
		11h45-12h45	1	intervenant à confirmer	Approche émotionnelle (<i>activité physique</i>)
		Dejeuner			
		14h-16h	2	Servane Barrault (MCU Psychologue univ/CHU Tours)	Suivi methodologique - partie théorique

		Pause			
		16h15-18h15	2	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) Servane Barrault (MCU Psychologue univ/CHU Tours)	Suivi methodologique - partie pratique
			6,5		
04/02/2020	salle 104 La Riche		7,5		
		9h-10h30	2	Pauline Lemercier (Centre d'Accueil et de Crise / Urgences psychiatriques, CHU Tours)	L'alcool en service d'urgences (dont binge drinking)
		Pause			
		10h45-12h45	2	Corinne Dano (Addictologue CHU Angers)	Alcool et travail
		Déjeuner			
		14-16h	2	Natacha Lacave-Oberti (Hépathe-gastro-entérologue CHU Angers)	Alcool et dommages hépatiques
		Pause			
		16h15-18h15	1,5	Ugo Ferrer-Catala (Pédopsychiatre, CHU Tours)	Alcool et adolescence/jeunes
			7,5		
05/02/2020	salle 104 La Riche		6		
		09h-10h30	1,5	Delphine Koluch (Adjoint des cadres, Direction du Pôle de Psychiatrie et d'Addictologie CHU Tours) Pauline LEMERCIER	Hospitalisation en psychiatrie
		Pause			
		10h45-12h45	2	Damien Maugé (CHU Tours, CSAPA 37)	Réduction de la consommation ou abstinence ? Traitements médicamenteux
		Déjeuner			
		14-15h30h	1,5	Anne Dansou (Pneumologue et Tabacologue Unité de Coordination en Tabacologie CHU Tours)	Alcool et tabac

		Pause			
		15h45-16h45	1	Pierre Perochon (Diététicien, SSR-A Centre Hospitalier Louis Sevestre)	Nutrition et alcool
			6		
session 4	09/03/2020	Centre Louis Sevestre	6,5		
		9h30-11h00	1,5	Natacha Yarko (Addictologue SSR-A Centre Hospitalier Louis Sevestre)	Alcool et grossesse
		Pause			
		11h15-12h15	1	Natacha Yarko (Addictologue SSR-A Centre Hospitalier Louis Sevestre)	Femmes et alcool
		12h15-12h45	0,5	Visite du centre	
		Déjeuner			
		14h-16h	2	Isabelle Gabriel (Addictologue SSR-A Centre Hospitalier Louis Sevestre)	Prise en charge en SSR et SSR-A ; Traitement du sevrage
		Pause			
		16h15-18h15	1,5	Julie Frammery (Addictologue) Nathan Cintrat (Infirmier) SSR-A Centre Hospitalier Louis Sevestre	Troubles cognitifs, personnalité et alcool
			6,5		
	10/03/2020	salle 104 La Riche	7,5		
		09h-10h30	1,5	Emmanuelle Guinard (Addictologue CSAPA 37)	Complications neurologiques
		Pause			
		10h45-12h45	2	Marie Deguigne (Pharmacologue, CHU Angers)	Pharmacologie / Toxicologie clinique
	Déjeuner				
	14-16h	2	Emilie Arnault (médecin responsable du SSU de l'Université de Tours)	Prévention – réduction des risques / concept d'éducation à la santé	

		Pause			
		16h15-18h15	2	Gilles Demigneux (Addictologue)	Travail avec les associations et prise en charge de l'entourage
			7,5		
	11/03/2020	salle 104 La Riche	6		
		09h-10h30	1,5	Servane Barrault (MCU Psychologue univ/CHU Tours)	suivi méthodologique - partie théorique
		Pause			
		10h45-12h45	2	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) Servane Barrault (MCU Psychologue univ/CHU Tours)	suivi méthodologique - partie pratique
		Déjeuner			
		14-15h30h	1,5	Y Morriet (Médecin - ARS Centre-Val de Loire)	Projet régional de santé de seconde génération en région Centre-Val de Loire : un parcours spécifique addiction
		Pause			
		15h45-16h45	1	G. Poulain (Collectif d'Alcoologie d'Indre-et-Loire, Tours)	La rencontre avec un sujet ayant un trouble de l'usage d'alcool – évaluation globale
			6		
session 5	06/04/2019	salle 104 La Riche	6,5		
		10h-11h00	1	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours)	suivi méthodologique - partie théorique
		Pause			
		11h15-12h45	1,5	Paul Brunault (MCU Univ/CHU Tours) Servane Barrault (MCU Psychologue univ/CHU Tours)	suivi méthodologique - partie pratique
		Dejeuner			

		14h-15h30	1,5	Anne Dansou (Pneumologue et Tabacologue Unité de Coordination en Tabacologie CHU Tours)	L'entretien motivationnel
		Pause			
		15h45-17h45	2	Anne Dansou (Pneumologue et Tabacologue Unité de Coordination en Tabacologie CHU Tours) Sophie Rimbaud (infirmière) (CHU Tours-UCT)	L'entretien motivationnel
			6		
07/04/2020	salle à Grandmont demandée (23/09)		6,5		
		09h-10h30	1,5	PG. Barbe, M. Guimard, L. Fouchet (Unité de Thérapie Familiale)	Approche systémique et solutionniste
		Pause			
		10H45-12H15	1,5	PG. Barbe, M. Guimard, L. Fouchet (Unité de Thérapie Familiale)	Approche systémique et solutionniste
		Dejeuner			
		13h30-15h30	2	Boriana Atasanova (Université de Tours, MCU et oenologue)	Analyse sensorielle au cours d'une consommation contrôlée de vin
		Pause			
		15h45-17h15	1,5	Hussein El-Ayoubi (ELSA-37 et CSAPA-37)	Troubles anxieux et alcool
			6,5		
08/04/2020	salle 104 La Riche ?		4		
		9h-11h	2	Martin Bankhead (assistant social CSAPA 37) Stéphanie Branger (éducatrice CSAPA 37)	Approche sociale
		Pause			

		11h15-13h15	2	Servane Barrault (MCU Psychologue univ/CHU Tours)	Approche psychanalytique
			4		

examen le 2 juin 2020 salle 104 La Riche
rattrapage le 30 juin 2020 salle 104 La Riche

90,5

Tableau 3

DIU D'ADDICTOLOGIE - CAPACITE D'ADDICTOLOGIE

TERRAINS DE STAGE (non exhaustif)

STRUCTURES	REFERENTS
<p>CHU NANTES – Service d'Addictologie 9 bis rue de Bouillé 44000 NANTES tél : 02.40.20.66.40 isabelle.tamalet@chu-nantes.fr <i>Centre de Soins Ambulatoires</i> <i>Hôpital de Jour en MCO, ELSA</i> <i>CAPPA Jacques-Prévert</i> addictologie@chu-nantes.fr <i>Hospitalisation temps plein, addictions comportementales</i> <i>Hospitalisation temps plein, troubles liés à l'usage de substance</i></p>	<p>Dr PRETAGUT Stéphane Chef de Service</p> <p>Mme BRISSON, cadre de santé</p> <p>M. AUFFRET, cadre de santé</p> <p>M. MILLET, cadre de santé</p> <p>Mme LOSSEL, cadre de santé</p>
<p>CSAPA en milieu pénitentiaire Service Médical Pénitentiaire Régional du CHU de Nantes 62 Bd Estein 44026 NANTES tél : 02.40.59.56.12</p>	<p>Dr GIRON Olivier, Chef de Service Dr LE GEAY, référent addictologie</p>
<p>OPPELIA LE TRIANGLE CSAPA 18 rue de Bouillé 44000 NANTES tél : 02.40.48.48.58</p>	<p>M. BERNIER Daniel Directeur</p>
<p>Les Apsyades CSAPA 110 Place Charles de Gaulle 44150 ANCENIS tél : 02.40.73.12.18 csapa.coordiantion@lesapsyades.fr</p>	<p>Dr GAILLED RAT Lucile Chef de service</p>
<p>Antenne Médicale de Prévention et de Prise en charge des Conduites Dopantes 9 bis rue de Bouillé 44000 NANTES tél : 0800 880 504 amcdpdl@gmail.com</p>	<p>Dr PRETAGUT Stéphane Responsable de l'Antenne</p> <p>M. GUERINEAU Bertrand, psychologue</p>
<p>Structure Régional d'Appui et d'Expertise (SRAE) Addictologie des Pays de la Loire 2, rue de la Loire 44200 NANTES Tél : 02.40.41.17.36 solen.pele@srae-addicto-pdl.fr (à partir de fin 2018, structure sans patient, structure qui pourrait intéresser un cadre de santé sur un projet à définir en fonction des objectifs de ce stage)</p>	<p>Mme PELÉ Coordinatrice</p>
<p>U C T TABACOLOGIE</p>	<p>Pr BLANC François-Xavier Chef de Service</p>

<p>Hôpital Nord Laennec 2e étage aile Ouest boulevard Jacques-Monod Saint-Herblain 44093 Nantes Cedex 1 tél 02.40.16.52.37 tabacologie@chu-nantes.fr</p>	<p>Dr CAVAILLÈS Arnaud Médecin référent</p>
<p>OPPELIA LA ROSE DES VENTS 32-34 rue Roger Salengro 44600 SAINT NAZAIRE 02.40.01.96.12 asaladin@oppelia.fr</p>	<p>Dr SALASIN Aurélie Chef de service</p>
<p>EQUIPE D'ADDICTOLOGIE DE LA FEDERATION DE SANTE PUBLIQUE Centre Hospitalier Georges Daumezon 55 rue Georges Clémenceau B.P. 34216 44342 BOUGUENAIS Tél : 02 51 82 93 80 secretariat.intersectoriel-fsp@ch-gdaumezon.fr</p>	<p>Dr GICQUAUD Claire Réfèrent responsable</p>
<p>CENTRE AMBULATOIRE D'ADDICTOLOGIE L'ESCABELLE CENTRE HOSPITALIER DE BLAIN Le Pont Piétin 44130 BLAIN tél 02.40.51.52.80 pi.escabelle@ch-blain.fr</p>	<p>Dr CHAUVIN-GRELIER Pascale Chef de Pôle et médecin référent en addictologie</p>
<p>CSAPA ASSOCIATION LA METAIRIE 10 Avenue Gambetta 85000 LA ROCHE SUR YON tél : 02.51.05.23.30 contact@la-metairie.org</p>	<p>Dr MARTINEAU Isabelle Médecin responsable et médecin réfèrent</p>
<p>CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION EN ALCOOLOGIE "LES METIVES" 2 rue Victor Hugo – BP 113 85003 LA ROCHE SUR YON CEDEX tél : 02.51.37.54.11 contact@evea.asso.fr</p>	<p>Dr MARTINEAU Isabelle Médecin responsable et médecin réfèrent</p>
<p>A.N.P.A.A. 85 Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Pôle soin CSAPA 21 Bd Réaumur (dans les locaux de la Maison de l'Agriculture) 85000 LA ROCHE SUR YON Tél : 02.51.62.07.72 csapa.larochesuryon@anpaa.asso.fr</p> <p>Antenne Challans 13 rue Enrico Fermi 85300 CHALLANS Tél : 02.51.26.52.50 csapa.challans@anpaa.asso.fr</p>	<p>Dr FOURE Sabine Médecin coordinateur</p>
<p>Unité Départementale d'Addictologie Hospitalière de Liaison C R I S A L I D CENTRE HOSPITALIER</p>	<p>Dr ROCHETEAU Brigitte Responsable de service</p>

41, Rue Henry RENAUD 85407 LUCON CEDEX tél : 02.51.28.33 93 secretariat.crisalid.lucon@chd-vendee.fr	
Service d'addictologie. Consultation externe et liaison CHD Vendée Boulevard Stéphane Moreau 85000 La Roche-sur-Yon tél : 02.51.44.62.21 secretariat.crisalid.lucon@chd-vendee.fr	Dr ROCHETEAU Brigitte Responsable de service
CENTRE DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE L'ENVOL CENTRE HOSPITALIER Guillaume Régnier 4 bd de Strasbourg BP 60321 35703 RENNES CEDEX 7 tél : 02.99.33.39.41 ou 02.22.51.41.41 m.delattre@ch-guillaumeregner.fr	Dr CHEVALLIER-LATREUILLE Françoise Chef de Service Dr DELATTRE Marianne Référénte addictologie
CSAPA MONTJOIE 66 bis rue de Belfort 72000 LE MANS tél : 02.43.14.15.40 csapa@montjoie.asso.fr	M. DAROUCHE Ben-Insa Directeur délégué
Association ALIA 8 rue de landemaure 49000 ANGERS tél : 02.41.47.47.00 administration@alia49.fr A l'attention du Dr PETITEAU	M. PERROCHEAU Pierre Directeur Dr PETITEAU Guillaume Coordinateur médical
CHU ANGERS Service de Psychiatrie et Addictologie Alcoologie 4 rue Larey 49100 ANGERS tél : 02.41.35.34.85	Pr GOHIER Bénédicte Chef de service Dr BRIERE Réfèrent addictologie
CSAPA 40 rue Comporté 17400 SAINT JEAN D'ANGELY tél : 05 46 59 50 57 secretariat.addictologie@ch-angely.fr CSAPA SYNERGIE 17 Zi de L'ormeau de Pied 11 Rue des Signaux 17100 SAINTES Tél :05.46.97.44.45 synergie-17@orange.fr	Dr PIROLLO Estelle Référénts addiction Dr CARRÉ Marie-Claude Responsable médical M. ANSEUR Jimmy Coordinateur
Siège administratif de l'association Douar Nevez 39 rue de la Villeneuve – Immeuble CORDOUAN – 56100 LORIENT 02.97.21.05.07	Mme LE BIHAN Directrice

<p>Les demandes de stage et les conventions sont à adresser à l'adresse suivante : virginie.jue@orange.fr</p> <p>Chaque demande sera transférée dans le CSAPA demandé. Les retours seront également effectués par mail.</p> <p>Centre de Soins en Addictologie du Morbihan DOUAR NEVEZ 6 rue du capitaine Jude 56000 VANNES tél : 02.97.01.34.18 douarnevezvs@hotmail.com</p> <p>Centre de Soins en Addictologie du Morbihan DOUAR NEVEZ 39 rue de la villeneuve Immeuble cordouan 56100 LORIENT tél : 02.97.01.34.18 douarnevezvs@hotmail.com</p> <p>CSAPA PONTIVY 26 rue Caïman 56305 PONTIVY tél : 02.97.25.93.78 douarnevezvs@hotmail.com</p> <p>CSAPA DOUAR NEVEZ PLOERMEL 33 rue du Général Dubreton 56800 PLOERMEL Tél : 02.97.73.39.81 douarnevezvs@hotmail.com</p>	<p>Dr PERVIER-BRIN Médecin responsable</p> <p>Dr LATIMIER Médecin responsable</p> <p>Dr LEMOIGNE Médecin responsable</p> <p>Dr GILLES Médecin responsable</p>
<p>CSAPA 53 Site LAVAL Site MAYENNE Site CHATEAU-GONTIER Tél : 02.43.59.06.90 drh@chlaval.fr Envoi de CV et L.M. à la DRH de l'hôpital en demandant la structure d'accueil souhaitée</p>	<p>Dr HARAS Danielle Chef de service du CSAPA</p>
<p>EPSM Morbihan 22 rue de l'hôpital 56890 SAINT AVE drh@epsm-morbihan.fr</p>	<p>M. BENARD Pascal Directeur</p>

Présentation d'autres structures de stage à soumettre au responsable pédagogique de la formation



**CONVENTION DE COOPERATION ACADEMIQUE
ECHANGE D'ETUDIANTS DURANT UNE ANNEE
(SEMESTRE D'ETUDES « S9 » ET SEMESTRE DE STAGE « S10 »)
ENTRE**

L'Institut National de Formation & d'Enseignement Professionnel du Caoutchouc,
Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
prenant son siège 60, rue Auber, 94400 VITRY SUR SEINE,
représenté par Monsieur Christian CALECA, en qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommé « **L'IFOCA** »,

d'une part,

Et

L'Université de Tours, pour l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours Département Mécanique et conception des Systèmes, sise à Tours (37200) 7 avenue Marcel Dassault, représentée par son Président, Monsieur Philippe Vendrix, pour le Directeur de Polytech Tours, Monsieur Emmanuel Neron et pour le responsable du Département de Mécanique et Conception des Systèmes (désigné ci-après DMS), Monsieur Florian Lacroix

Ci-après dénommé « **POLYTECH TOURS** »

d'autre part,

Une convention de coopération académique entre les deux parties existe depuis près de 10 ans, permettant que quatre à huit étudiants de Polytech Tours en spécialité Mécanique et génie mécanique fassent leur S9 dans les locaux de l'IFOCA.

Cette convention propose une évolution de la convention existante, porte sur les étudiants en formation initiale et est complémentaire de la convention de prestation qui porte sur les stagiaires ingénieur en contrat de professionnalisation.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'IFOCA et POLYTECH TOURS conviennent de permettre aux élèves-ingénieurs de POLYTECH TOURS de la spécialité Mécanique et génie mécanique d'effectuer leur semestre d'études « S9 » à l'IFOCA et d'effectuer un stage durant le S10 en continuité de ces enseignements.

L'objet de la présente convention est de définir les conditions dans lesquelles les Etablissements s'engagent à permettre cette double inscription.

Article 2 : Calendrier d'accueil par l'IFOCA

Cette convention sera effective uniquement durant les semestres S9 et S10 correspondant à la 5^{ème} année du cursus universitaire de l'étudiant en Ecole d'Ingénieur à Polytech Tours.

Le semestre S9 démarrera en septembre de l'année n (date à préciser lors de l'inscription à l'IFOCA) et s'achèvera fin janvier de l'année (n+1). Il se déroulera dans sa totalité à l'IFOCA (Vitry Sur Seine, 94).

Le semestre S10 démarrera en février de l'année (n+1) et s'achèvera entre le mois de mai ou le mois d'aout de l'année (n+1) en fonction de la durée du stage.

Article 3 : Mise en œuvre de la coopération

Chaque Etablissement désigne un coordonnateur chargé de la préparation et du suivi de la coopération envisagée.

L'IFOCA désigne Madame Corinne BILLERAULT Responsable de la Formation Initiale et POLYTECH TOURS désigne Monsieur Florian LACROIX responsable du département DMS.

Les coordonnateurs sont nommés pour la durée de la convention. Dans le cas d'un changement, POLYTECH TOURS et l'IFOCA se réuniront pour désigner les nouveaux coordonnateurs.

Les deux coordonnateurs se consultent tant que de besoin.

Article 4 : Modalités de candidature et d'admission

Durant le semestre d'études « S8 » de la scolarité du Département Mécanique et conception des Systèmes de POLYTECH TOURS, le semestre d'étude proposé à l'IFOCA est présenté aux étudiants de quatrième année par l'un des deux coordonnateurs. A la suite de cette présentation, un appel à candidature est réalisé dans l'optique de participer au semestre d'étude à l'IFOCA (semestre S9). Chaque étudiant candidat constitue un dossier composé de ses relevés de notes de sa première année et de son premier semestre de deuxième année à POLYTECH TOURS obtenus au DMS, d'un CV, d'une lettre de motivation ainsi que des éléments justificatifs de son niveau TOEIC ainsi que de sa mobilité internationale. Il soumet ce dossier à POLYTECH TOURS pour une première sélection. POLYTECH TOURS transmet le(s) dossier(s) sélectionné(s) à l'IFOCA avant la fin du mois de Mars du semestre S8.

POLYTECH se donne le droit de limiter les flux d'étudiants au regard de sa pédagogie.

L'IFOCA informe POLYTECH TOURS de sa décision pour chaque étudiant candidat avant la fin du mois d'Avril du semestre S8. POLYTECH TOURS informe les étudiants du choix des deux structures.

Article 5 : Validation de la formation

Chaque étudiant admis à suivre la formation à l'IFOCA y effectue le semestre d'études « S9 » entier sous la responsabilité pédagogique de l'IFOCA avec obligation d'assister à cette formation en présentiel à l'IFOCA durant toute la durée du semestre S9 selon les conditions fournies par l'IFOCA lors de l'inscription. L'IFOCA s'engage à communiquer à POLYTECH TOURS les résultats pédagogiques du semestre « S9 » de chaque étudiant avant la fin de celui-ci (au plus tard en février de l'année universitaire correspondante).

POLYTECH TOURS décide si le semestre « S9 » de chaque étudiant est validé selon ses propres critères. Le coordonnateur du programme de formation de l'IFOCA participera à la commission préparatoire de la spécialité Mécanique et génie mécanique du semestre « S9 ». Sa présence physique est souhaitable lors de cette commission préparatoire, mais une participation à distance (par conférence téléphonique ou autre) pourra éventuellement être mise en place. Dans le cas d'un empêchement, le coordonnateur de POLYTECH représentera celui de l'IFOCA.

Le stage de fin d'études réalisé durant le semestre « S10 » devra être réalisé dans le domaine du caoutchouc. Le sujet et l'entreprise du stage seront proposés par l'IFOCA. L'étudiant pourra entreprendre des recherches personnelles mais le sujet de stage devra alors être validé par l'IFOCA et POLYTECH TOURS pour s'assurer qu'il répond bien aux critères des différentes entités. Le stage et le semestre « S10 » complet resteront gérés administrativement par POLYTECH TOURS. Il incombera à l'étudiant de soumettre au minimum un (1) mois avant le début du stage la convention de stage à POLYTECH TOURS pour signature. Le stage sera encadré par un tuteur entreprise, par un tuteur IFOCA et par un tuteur POLYTECH TOURS. L'évaluation du stage se fera distinctement par les deux entités selon leurs propres règles. Concernant l'évaluation par l'IFOCA, elle comprendra une évaluation de l'entreprise sur le travail effectué, une évaluation d'un rapport écrit, et une évaluation d'une soutenance orale devant un jury composé de personnels de l'IFOCA, de POLYTECH TOURS ou d'un représentant et d'industriels.

La validation pour le cursus complet d'ingénieur et pour la délivrance du titre d'ingénieur « Mécanique et génie mécanique » (code RNCP 29671) de POLYTECH TOURS est du ressort de POLYTECH TOURS.

Dans le cadre de la certification « Manager de projets techniques caoutchouc » code RNCP 27821, la validation de chaque étudiant est du ressort de l'IFOCA sur la base des résultats obtenus lors du semestre « S9 » et lors du stage du semestre « S10 »

Article 6 : Contenu pédagogique

Le contenu pédagogique de la formation IFOCA est proposé par l'IFOCA et POLYTECH TOURS. Ce programme est explicité en annexe de cette convention. Ce programme sera validé en Conseil POLYTECH. Ce programme pourra être amendé chaque année après consentement des parties à la présente convention. Tout changement devra être approuvé par le Conseil POLYTECH. La formation IFOCA remplace les UE 1, 2, 3, 4 et 5 du semestre 9 de la spécialité mécanique et conception des systèmes. La formation IFOCA donnera lieu à l'obtention de 30 crédits ECTS.

Article 7 : Inscription

Pendant le semestre d'études « S9 » à l'IFOCA, chaque étudiant reste inscrit à POLYTECH TOURS et doit strictement respecter son règlement des études. Il doit procéder dès la rentrée aux formalités d'inscription auprès de POLYTECH TOURS. Il s'inscrit également à l'IFOCA, en double inscription durant ce semestre « S9 ».

Durant le semestre « S10 » (voir article 4), chaque étudiant reste inscrit à POLYTECH TOURS.

Les frais d'inscription (droits/frais de scolarité, sécurité sociale) sont dus intégralement à POLYTECH TOURS. L'étudiant est alors dispensé des frais de scolarité de l'IFOCA.

Article 8 : Bourse allouée aux étudiants

Sur la base des dossiers de candidature et selon ses critères propres, l'IFOCA affectera des bourses individuelles aux étudiants retenus pour le semestre « S9 ». Le montant de cette bourse sera fixé chaque année universitaire par l'IFOCA

Article 9 : Accident du travail

L'étudiant doit s'inscrire à la Sécurité Sociale étudiante.

L'étudiant continue à bénéficier de la législation sur les accidents du travail en application de l'article L412-8 2 du code de la Sécurité Sociale, et devra être muni de sa carte d'immatriculation.

L'étudiant conserve le statut d'étudiant de POLYTECH TOURS.

La couverture accident du travail est assurée par l'établissement auprès duquel l'Etudiant règle ses frais d'inscription. Cette couverture est donc assurée par POLYTECH TOURS pendant toute la durée du séjour de l'étudiant à l'IFOCA.

Article 10 : Assurances

Chaque étudiant prendra à sa charge son assurance scolaire responsabilité civile pour la durée de la scolarité dont la période de stage.

L'IFOCA prendra en charge son assurance responsabilité civile vis à vis des étudiants pendant la durée des enseignements, cours, travaux pratiques et travaux dirigés se déroulant à VITRY.

L'étudiant devra informer sa société d'assurance de sa nouvelle situation afin que sa responsabilité civile soit couverte dans tous les cas où elle pourrait être engagée pendant la formation à l'IFOCA.

Article 11 : Obligations

Pendant toute la durée de cette convention de coopération académique (soit les semestres S9 et S10 de l'année scolaire correspondante), l'étudiant est soumis aux dispositions disciplinaires contenues dans le règlement intérieur et dans le règlement de scolarité de l'IFOCA. Il s'engage à y suivre intégralement les enseignements et à se soumettre aux contrôles mis en place.

Article 12 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020 pour une durée de deux (2) ans.

Article 13 : Modification de la présente convention

Les Parties s'entendent qu'aucune modification des termes de la présente convention ne pourra intervenir et être mise en œuvre pendant un cycle universitaire si elle ne recueille pas l'accord des deux parties.

Toute modification de la présente convention doit être constatée par un avenant.

Article 14 : Règlement des litiges

Les litiges relatifs au comportement de l'étudiant et le respect de ses obligations sont régis par le règlement des études en vigueur de POLYTECH TOURS et le règlement intérieur de l'Université de Tours.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention.

En l'absence de tout accord à l'issue de cette procédure amiable, la partie la plus diligente peut saisir le Tribunal administratif d'Orléans.

Etablie à *(date, à compléter)*.en deux (2) exemplaires originaux de même valeur, dont un (1) pour chacun des Etablissements,

Pour l'IFOCA,
Le *(date, à compléter)*

Pour l'UNIVERSITE DE TOURS,
Le *(date, à compléter)*

Monsieur Christian CALECA,
Directeur Général de l'IFOCA,

Monsieur Philippe VENDRIX
Président de l'Université de Tours

Pour POLYTECH TOURS,
Le *(date, à compléter)*

Monsieur Emmanuel NERON
Directeur de POLYTECH TOURS

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'ENSEIGNEMENT

ENTRE

L'Université de Tours, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège 60 rue du Plat d'Etain – BP 12050 – 37020 Tours cedex 1, organisme de formation professionnelle continue déclaré sous le numéro 24 37P000437, dont la qualité de services a été certifiée par Bureau Veritas le 17 juillet 2019 sous le numéro FR053886-1,

Représentée par **Philippe VENDRIX**, son Président
Agissant pour le compte de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours (Polytech Tours),
ayant son siège 64 avenue Jean Portalis – 37200 Tours,

Représentée par **Emmanuel NERON**, son Directeur,
Ci-après dénommé « **POLYTECH TOURS** »

d'une part,

Et

L'Institut National de Formation & d'Enseignement Professionnel du Caoutchouc,
Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
prenant son siège 60, rue Auber, 94400 VITRY SUR SEINE,
représenté par Monsieur **Christian CALECA**, en qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommé « **L'IFOCA** »,

d'autre part,

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'une convention-cadre qui existe entre les deux parties depuis près de 10 ans, permettant que quatre à huit étudiants de Polytech Tours en spécialité Mécanique et génie mécanique fassent leur S9 dans les locaux de l'IFOCA. Jusqu'à présent, l'IFOCA les accueillait sans contrepartie financière de Polytech Tours.

La réforme du financement de l'apprentissage conduit l'IFOCA à ne plus avoir de taxe d'apprentissage et à encourager les entreprises à accueillir ces étudiants en contrat de professionnalisation ce qui change les circuits de financement. Pour les stagiaires en contrat de professionnalisation, les parties ont choisi de mettre en place une convention de prestation d'enseignement pour les cours dispensés par l'IFOCA dans ses locaux et le suivi du projet professionnel.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

POLYTECH TOURS, dans le cadre de la formation d'ingénieur de la spécialité Mécanique et génie mécanique (code RNCP 29671) fait appel à l'IFOCA pour mettre en œuvre le premier semestre d'études de la 5^{ème} année d'ingénieur « S9 » à l'IFOCA et pour effectuer le suivi de la période en entreprise du deuxième semestre « S10 » en continuité de ces enseignements. Cette disposition concerne de 4 à 8 étudiants au plus. POLYTECH TOURS peut se réserver le droit de limiter le nombre d'étudiants suivant cette formation au regard de sa propre pédagogie. Si les étudiants suivent leur formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, signé entre l'université de Tours et l'entreprise employeur de l'étudiant, alors la prestation est régie par cette convention de prestation. Dans le cas contraire, c'est la convention de coopération académique qui s'applique.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

La maquette pédagogique mise en œuvre par l'IFOCA est donnée en Annexe « SEMESTRE 9 ». Si cette maquette était amenée à évoluer, l'IFOCA doit en informer POLYTECH TOURS pour validation par l'équipe pédagogique.

Article 3 : Modalités de coordination pédagogique

Article 3.1 : Mise en œuvre de la coopération

Chaque établissement désigne un coordonnateur chargé de la préparation et du suivi de la coopération envisagée.

Les coordonnateurs sont nommés pour la durée de la convention. Dans le cas d'un changement, POLYTECH TOURS et l'IFOCA se réuniront pour désigner les nouveaux coordonnateurs.

Les deux coordonnateurs se consultent autant que de besoin.

Article 3.2 : Modalités de candidature et d'admission

Durant le semestre d'études « S8 » de la scolarité du Département Mécanique et conception des Systèmes de POLYTECH TOURS, le semestre d'étude proposé à l'IFOCA est présenté aux étudiants de quatrième année par l'un des deux coordonnateurs. A la suite de cette présentation, un appel à candidature est réalisé dans l'optique de participer au semestre d'étude à l'IFOCA (semestre S9). L'IFOCA présente aux étudiants de POLYTECH TOURS les propositions d'entreprises prêtes à accueillir un candidat suivant la formation IFOCA. Chaque étudiant candidat constitue un dossier composé de ses relevés de notes de sa première année et de son premier semestre de deuxième année à POLYTECH TOURS obtenus au Département Mécanique et conception des Systèmes, d'un CV, d'une lettre de motivation ainsi que des éléments justifiants de son niveau TOEIC ainsi que de sa mobilité internationale. Il soumet ce dossier à POLYTECH TOURS pour une première sélection. POLYTECH TOURS transmet le(s) dossier(s) sélectionné(s) à l'IFOCA avant la fin du mois de Mars du semestre S8.

L'IFOCA informe POLYTECH TOURS de sa décision pour chaque étudiant candidat avant la fin du mois d'Avril du semestre S8. POLYTECH TOURS informe les étudiants du choix des deux structures.

Article 3.3 : Validation de la formation

Chaque étudiant admis à suivre la formation à l'IFOCA y effectue le semestre d'études « S9 » entier sous la responsabilité pédagogique de l'IFOCA avec obligation d'assister à cette formation en présentiel à l'IFOCA durant toute la durée du semestre S9 selon les conditions fournies par l'IFOCA lors de l'inscription. L'IFOCA s'engage à communiquer à POLYTECH TOURS les résultats pédagogiques du semestre « S9 » de chaque étudiant avant la fin de celui-ci (au plus tard une semaine avant la commission préparatoire).

La validation pour le cursus complet d'ingénieur et la délivrance du titre d'ingénieur « mécanique et génie mécanique (RNCP 29671) de POLYTECH TOURS est du ressort de POLYTECH TOURS.

Les évaluations des étudiants doivent être retournées au responsable de la spécialité Mécanique et génie mécanique de POLYTECH TOURS au moins une semaine avant la commission préparatoire.

Le suivi du stagiaire-ingénieur est organisé par l'IFOCA et POLYTECH TOURS. Pour les soutenances du projet professionnel, la présence d'un enseignant chercheur de POLYTECH TOURS est requise.

Article 4 : Démarche qualité

En application de l'art.L6316-1 du code du travail, les deux organismes de formation garantissent qu'ils dispensent des formations de qualité. Cette qualité est attestée par leur référencement par Datadock et leur certification respective.

	Université de Tours	IFOCA
Datadock	0013054	
Autre	FCU-Bureau Veritas FR053886-1	AFNOR

Article 5 : Conditions financières

La formation mise en œuvre par IFOCA comprend 401 heures d'enseignements, 20 h de Visite d'usine, et des heures pédagogiques hors spécialité (Sécurité, Rappel Chimie ou mécanique, Open Innovation et Examens écrits) pour 47 heures. Les stagiaires ingénieur devront aussi suivre le cours « Organisation des entreprises et communication (PMI) » organisé par Polytech Tours en mai.

Pour chaque stagiaire ingénieur, le coût horaire de la prestation payée par l'Université à l'IFOCA est fixé à 14,10€.

L'université de Tours conclut le contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil du stagiaire, et facture à l'entreprise le coût de contrat. Chaque heure de présence doit être justifiée par un émargement à chaque séance. Toute heure non justifiée ne peut être facturée à l'entreprise et donc ne peut être payée à IFOCA.

Article 6 : Durée de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 7 : Résiliation de la convention.

Cette convention peut être dénoncée par l'une des deux parties au moins 6 mois avant le début de l'année universitaire (S9) pour permettre à l'autre partie de s'organiser.

Article 8 : Différents éventuels.

En cas de difficulté liée à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours contentieux, à résoudre le différend par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 9 : Litige

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif d'Orléans est seul compétent pour régler le contentieux.

Etablie à Tours, le 09 décembre 2019 en deux (2) exemplaires originaux de même valeur, dont un (1) pour chacun des Etablissements.

Pour l'IFOCA,

Pour l'UNIVERSITE DE TOURS,

Monsieur Christian CALECA,
Directeur Général de l'IFOCA,

Monsieur Philippe VENDRIX
Président de l'UNIVERSITE DE TOURS

Pour POLYTECH TOURS,

Monsieur Emmanuel NERON
Directeur de POLYTECH TOURS

SEMESTRE 9 - Début octobre à fin janvier

08/09/2019



Unité d'enseignement	ECTS	Volume horaire			
		TOTAL	Cours	TD	TP
Ouverture internationale	2	50			
Anglais + préparation TOEIC	2	50	50		
Matériaux caoutchoutiques : en partant de la chimie...	6	118			
Elastomères	1,5	30	24	6	
Charges et plastifiants	1,5	42	14	8	20
Vulcanisation	1,5	18	10	8	
Formulation des caoutchoucs	1,5	28	28		
Mise en œuvre des pièces en caoutchouc : comment les fabriquer	6	90			
Process de mélangeage	1,5	22	10	2	10
Process de moulage	1,5	20	8	4	8
Process d'extrusion	1,5	24	10	2	12
Pièces industrielles	1,5	24	24		
Performances mécaniques des caoutchoucs	4	43			
Méthodes expérimentales de caractérisation	1	16	10		6
Simulation numérique en grandes déformations	2	15		15	
Propriétés dynamiques des caoutchoucs	1	12	12		
Projet	7	100			
Projet	7	100			
Stage	35				
Stage Entreprise (5 mois)	35				
Volume horaire		401			
Crédits ECTS cumulés	60				
Visites d'usine		20			
3 sites		20			
Divers		74			
Sécurité, données socio économique		4	4		
Rappel chimie ou mécanique		7	7		
Open Innovation		6	6		
Examens écrits		30			
Corrections		10	10		
Forum entreprises		7			
SPOC		10			

Convention de coopération
concernant la mise en place d'un double diplôme de Master

entre

l'Université de Tours (France)

et la

Ruhr-Universität Bochum (Allemagne)

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'Etat par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

Vu les §60 et 66 de la NRW-Hochschulgesetz du 16 Septembre 2014;

Pour l'Allemagne,

La convention suivante est passée entre

l'Université de Tours, représentée par son Président

Monsieur Philippe Vendrix

d'une part,

et

la Ruhr-Universität Bochum, représentée par son Recteur

Monsieur le Prof. Dr. Axel Schölmerich

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, qui s'inscrit dans les accords-cadres du 5 mai 1967 entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum, les partenaires manifestent leur volonté de prolonger la durée du contrat existant depuis 2009 en établissant un programme d'études intégré franco-allemand, qui est soutenu par l'Université franco-allemande (UFA) jusqu'en 2019, pour délivrer un double diplôme Master of Arts / Master Sciences de l'Homme et de la Société, mention histoire.

Le programme de Master s'appuie, pour la Ruhr-Universität sur le diplôme de "Master of Arts" (MA), et pour l'Université de Tours sur le diplôme de "Master Sciences de l'homme et de la Société", mention "Histoire", parcours "Histoire et cultures européennes".

La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales et interculturelles, à partir du domaine de l'histoire. Ce programme de master poursuit en 2^e cycle universitaire le programme intégré en Histoire Bachelor of Arts / Licence entre Bochum / Tours, également conçu comme un programme de double diplôme.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités des établissements participants.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1 Mise en œuvre et gestion de la formation

Les institutions partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Afin de superviser le programme d'études intégré, les deux institutions désignent un.e responsable pédagogique par établissement partenaire pour s'assurer du bon déroulement de la formation. A la date de la signature, il s'agit de M. le Dr. Sylvain Janniard (Tours) et M. le Dr. Dr. Jens Lieven (Bochum).

2.2 Elaboration du programme de la formation

Le programme d'études est élaboré conjointement par les deux établissements participants et est annexé à la présente convention. Il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master of Arts / Master Sciences de l'Homme et de la Société, mention Histoire.

2.3 Evaluation de la formation

Les partenaires forment un comité de pilotage des deux institutions participantes, composé de trois membres par institution et actuellement dirigé par les responsables du programme, M. le Dr. Sylvain Janniard (Tours) et M. le Dr. Jens Lieven (Bochum). Il s'engage à collaborer de façon régulière. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération pour les deux institutions, de restituer un bilan annuel, et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et à l'International Office de la Ruhr-Universität Bochum.

3. CONDITIONS D'ADMISSION, INSCRIPTION, DROITS ET OBLIGATIONS DES ÉTUDIANT.E.S

3.1 Spécifications

Les établissements participants conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants:

Conditions d'admission: pour être admis dans le programme du Master intégré, les étudiant.e.s doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation :

- En Allemagne: Bachelor ou équivalent
- En France: Licence / Bac + 3 ou équivalent
- Dans des cas exceptionnels, un examen peut être effectué pour déterminer les conditions d'admission. A Tours, cet examen peut prendre la forme d'une validation d'acquis.

- La sélection des candidat.e.s est réalisée sur la base des réglementations légales nationales respectives par une commission pédagogique commune. Les candidat.e.s doivent faire parvenir aux responsables de la formation un dossier de candidature composé d'un CV, d'une lettre de motivation en français et en allemand, des résultats de licence/ Bachelor. Les candidat.e.s doivent obtenir l'accord d'un/e directeur/directrice de mémoire, de préférence dès le début de leur formation. Les membres français et allemands de la commission pédagogique échangent sur chaque candidat par rapport écrit. Un entretien de motivation est réalisé au printemps – mai/juin – qui précède la rentrée de Master 1.

- Le cursus intégré d'Histoire s'adresse, avec son programme de Master, à tous les étudiants qui ont obtenu un titre de Bachelor / Licence d'Histoire ou d'une matière proche, si leur parcours et leur projet d'étude le justifient. Les candidat.e. s doivent posséder une bonne connaissance de la langue du pays partenaire, qu'ils/elles peuvent avoir obtenu par un séjour d'étude antérieur dans le pays partenaire ou la validation

d'un diplôme d'études franco-allemandes précédent. Pour les étudiant.e.s de la RUB qui, contrairement à leurs camarades d'études français, ne sont pas obligé.e.s de présenter l'ensemble des résultats de leurs études avant la fin de la deuxième année universitaire pour s'inscrire à l'examen de Master à la Ruhr-Universität, l'Université de Tours garantit qu'ils auront accès aux cours de la 2e année de Master. Les responsables du Cursus intégré de la RUB, pour leur part, s'engagent à transmettre en temps voulu les résultats des étudiant.e.s à leurs collègues de Tours.

Compétences linguistiques: pour suivre les enseignements en langue française à l'Université de Tours, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005). Pour suivre les enseignements en langue allemande à la Ruhr-Universität Bochum, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau d'allemand correspondant au minimum au niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Les tests de niveau de langue DAF 4x4 et DSH 2 sont aussi reconnus. Les partenaires s'engagent à évaluer les compétences linguistiques de leurs étudiant.e.s.

3.2 Inscription

Les étudiants s'inscrivent dans les deux institutions. Ce faisant, ils/elles ne doivent payer que les frais d'inscription dans l'université de leur pays d'origine. À l'université d'accueil, ils ne paient pas de frais d'inscription. Cependant, ils peuvent être amené.e.s à payer d'autres frais dont le montant est fixé annuellement par chaque institution. A la RUB, cela inclut la contribution sociale (« Sozialbeitrag »), que doivent également payer les étudiants de Tours qui étudient à Bochum.

3.3 Droits et obligations

– **Pour les étudiant.e.s :**

- Ils/elles respectent les règlements administratifs de l'université où ils séjournent.
- Ils/elles contractent, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire, qui couvre également les traitements spéciaux, l'hospitalisation et le rapatriement. Une preuve de la souscription de l'assurance médicale doit être fournie.
- Ils/elles assument toutes les dépenses afférentes à leur séjour d'études dans l'université partenaire (ceci inclut la souscription d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages à l'étranger, les frais de transport, loyer, dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge).
- Pendant leur séjour dans l'université partenaire (voir l'Annexe pédagogique commune (annexe 2) du présent contrat), ils bénéficient des mêmes droits que les étudiants locaux.

Ils ont également accès à toutes les informations dont ils ont besoin pour suivre au mieux la formation et leur mobilité.

– **Pour les établissements partenaires :**

- Ils s'engagent à assister les étudiant.e.s pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique.
- L'université d'origine fournit aux étudiant.e.s toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire.
- L'université d'accueil s'efforce d'aider les étudiants à trouver un logement près du campus et à s'intégrer à la vie sociale et universitaire sur le lieu d'étude.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

La complémentarité et la cohérence de la maquette commune seront assurées par des enseignements interculturels communs, ainsi que par le choix des enseignements par les étudiant.e.s et le double suivi du travail de recherche (cf. la maquette en annexe). L'orientation des étudiant.e.s pendant leur parcours est assurée par les responsables de programme.

4.1 Organisation de l'enseignement

Première année d'étude

1^{er} semestre de Master (S7) : tous les étudiant.e.s à Tours

2^{ème} semestre de Master (S8) : tous les étudiant.e.s à Bochum

Deuxième année d'étude

3^{ème} Semestre de Master (S9) : tous les étudiant.e.s à Bochum.

4^{ème} semestre de Master (S10) : tous les étudiant.e.s à Tours

Pour plus de clarté, une représentation de la mobilité des étudiant.e.s sous forme de tableau :

Semestre	Etudiant.e.s allemand.e.s	Etudiant.e.s français.es
1	Tours	Tours
2	Bochum	Bochum
3	Bochum	Bochum
4	Tours	Tours

Attribution de points de crédit ECTS

Chaque semestre est crédité de 30 ECTS, l'ensemble du cursus comprend 120 ECTS (voir la maquette en annexe).

Enseignements communs interculturels

Afin de promouvoir la constitution d'un groupe d'étude binational et de renforcer la dimension interculturelle de la formation, les étudiant.e.s assistent également à des enseignements interculturels organisés au cours de la première année universitaire, en plus des enseignements spécialisés de chaque semestre:

1er semestre de Master à Tours (S7, Module 72, EP2) : travaux dirigés de méthodologie comparée franco-allemande (qui peut parfois être assurée en allemand)

2ème semestre de Master à Bochum (S8) : enseignements à caractère interculturel offerts par l'Institut d'histoire.

Lors de leur premier semestre de master à Tours, les étudiant.e.s peuvent suivre une formation linguistique dans le cadre de l'enseignement de Module 73, EP 2 (langue vivante). Pour les étudiant.e.s français.e.s, il s'agit d'un enseignement d'allemand préparatoire à la mobilité.

À Bochum, il sera recommandé aux étudiant.e.s de suivre, selon les disponibilités des enseignements, l'un des Modules, du domaine optionnel (Optionalbereich) :

- Compétence interculturelle en théorie et en pratique
- Techniques du discours et de la communication
- Management culturel

sauf s'ils/elles l'ont déjà validé. A Tours, au S10 (Module 102 – Option), il est recommandé aux étudiant.e.s de suivre des enseignements interculturels assurés par le département des études germaniques (voir maquette en annexe).

4.2 Stages

Afin de renforcer la dimension pratique du cursus, tous les étudiant.e.s du 2ème semestre à Bochum et du 4e semestre à Tours sont désormais tenus d'effectuer un stage. A Bochum, en tant que stage scientifique de courte durée, il doit être effectué dans l'une des institutions de recherche historiques de Bochum (par exemple : Centre d'Études Méditerranéennes ; Centre d'Études Scientifiques des Religions; Regesta Imperii, Bergbaumuseum, Institut des Mouvements Sociaux). Le choix d'effectuer le stage dans un autre établissement, pas directement lié à la Ruhr-Universität, reste bien entendu possible, mais nécessite l'approbation du responsable de programme et qu'un programme de stage soit accepté par l'établissement d'accueil. La durée du stage est de 2 semaines ouvrables ou 80 heures, plus 10 heures pour le suivi de stage et la préparation du rapport en allemand. Le stage est crédité de 3 ECTS.

A Tours, le stage est de 30 heures ouvrées. Il donne lieu à remise d'un rapport en français et est crédité d'1 ECTS. Il peut être effectué dans les institutions de recherche de l'université de

Tours, dans des institutions de dialogue franco-allemand (Centre franco-allemand de Touraine, Institut historique allemand, Paris ; Centre Marc Bloch, Berlin ; ARTE et autres institutions de la presse écrite et audiovisuelle), dans des archives, bibliothèques et autres centres de recherche et documentation en France et en Allemagne. Le stage est préparé par un enseignement de préparation professionnelle (Module 74, EP2 « Aide à la construction du projet professionnel ou de recherche »).

En outre, les étudiant.e.s sont encouragés à rechercher d'autres stages, en particulier entre un séjour en France et le début de leurs études en Allemagne et en particulier dans le domaine des institutions franco-allemandes.

Les stages sont supervisés par le responsable de la formation de l'université dans laquelle ils s'effectuent. Les responsables échangent avec les étudiant.e.s sur leur stage puis évaluent leur rapport.

Les établissements sont susceptibles de procurer de l'aide dans la recherche de stage.

4.3 Mémoire final

Le choix du sujet est fait en accord avec le directeur/ la directrice de mémoire choisi.e par l'étudiant.e lui/elle-même dans l'université d'origine, mais un directeur/ une directrice de l'établissement partenaire peut également être nommé.e. Les codirections sont encouragées.

Doivent être préférées :

- les sujets franco-allemands, européens ou internationaux, dans une perspective d'histoire comparée, croisée, transculturelle ou interculturelle
- les sujets traités en utilisant des institutions de conservations (archives, musées, etc.) du pays partenaire

Les sujets potentiels ne doivent pas nécessairement être limités aux orientations mentionnées, mais les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à mener leurs recherches dans une perspective internationale et, si possible, à intégrer des éléments de recherche allemands et français dans leur approche.

Le mémoire peut être écrit en allemand ou en français. La longueur et la structure sont réglées par les règlements d'examen respectifs. Un résumé d'environ 5 pages (5000 signes) dans la langue du pays partenaire doit être joint au mémoire.

Le mémoire concrétise les enseignements méthodologiques reçus aux Modules 72 et 74. Il donne lieu, pour les étudiant.e.s qui rédigent leur mémoire à Tours, à une soutenance à la fin du 4ème semestre de Master. Le jury commun de soutenance est composé d'enseignant.e.s-chercheur.e.s dont un.e enseignant.e possédant une habilitation (HDR). Les directeurs du mémoire des deux universités partenaires peuvent être membres du jury de soutenance. La langue de soutenance est le français. Les étudiant.e.s qui choisissent de rédiger leur mémoire

final à Bochum doivent regagner l'université de Bochum à la fin du mois de mai de S10, afin de pouvoir remettre leur travail dans les délais impartis.

4.4 Évaluation des étudiants

Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiant.e.s et d'attribution du diplôme :

S'agissant d'une formation à la fois binationale et faisant partie d'un programme d'études national, les étudiant.e.s sont tenu.e.s de satisfaire aux exigences particulières des deux systèmes d'enseignement, conformément au principe du double diplôme. Par conséquent, ils/elles s'engagent à suivre la maquette de Tours lors de leur séjour à Tours et celle de Bochum, lors de leur séjour à Bochum. L'évaluation des résultats des études est effectuée par chaque institution selon ses propres règles.

Les résultats obtenus dans un établissement sont communiqués à l'établissement partenaire à la fin de chaque semestre / année sous la forme d'un relevé de notes, puis convertis en fonction de la maquette en vigueur dans l'institution d'origine. Un tableau de conversion a été préparé par les deux institutions participantes, lequel, conformément aux dispositions de la DFH, prend en compte la difficulté supplémentaire que représentent les études en langue étrangère. Le résultat final est soumis à délibération par un jury binational commun.

Les deux institutions participantes confèrent leurs diplômes respectifs, à savoir le Master Sciences de l'homme et de la Société, mention "Histoire", parcours "Histoire et cultures européennes" à Tours et le "Master of Arts" à Bochum. Dans les deux cas, un supplément au diplôme sera délivré.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le master intégré franco-allemand en Histoire permet aux diplômé.e.s de s'inscrire à un doctorat en Allemagne, en France et dans d'autres pays européens, éventuellement dans des procédures de co-tutelle. Grâce à sa dimension bi-nationale et interculturelle inhérente, le programme prépare les étudiant.e.s à travailler dans la vie professionnelle franco-allemande et plus généralement européenne et internationale dans les domaines des médias, de la communication, de l'administration, de la culture et du patrimoine. Il permet en outre aux diplômé.e.s de la formation du master intégré issu.e.s d'un pays de l'Union européenne de se présenter aux concours de recrutement de l'Education nationale française (CAPES ; Agrégation)

6. ACTIVITÉS CONJOINTES

Afin de promouvoir l'échange d'expériences et la coopération scientifique, les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des activités communes.

L'échange d'enseignant.e.s et de chercheur.e.s peut être envisagé sous forme de missions d'enseignement (par exemple dans le cadre du programme Erasmus). Comme par le passé, il sera poursuivi sous forme de conférences invitées dans l'université partenaire, de journées d'études communes, de publications coéditées, de participation à des programmes de recherche de l'université partenaire et cela notamment dans le cadre du "Pôle franco-allemand" (<http://pfat.hypotheses.org/>), le réseau pluridisciplinaire franco-allemand de l'Université de Tours.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des dépenses spécifiques et communes (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, cours de langues pour la préparation de la mobilité des étudiants, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, etc.). Ils font l'objet de l'"Annexe financière / Fiche financière" annexée à la présente convention.

Ils s'efforcent de se procurer, unilatéralement et / ou conjointement, les ressources financières nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la formation proposée en partenariat. Le programme est actuellement (2015-2019) soutenu par l'Université franco-allemande (UFA), qui contribue sous forme de versements annuels de soutien s aux coûts d'infrastructure partagés entre les deux institutions, aux coûts de soutien à la préparation linguistique et aux coûts de soutien à la mobilité des étudiants. Les subventions permettent de couvrir des enseignements spécifiques et divers coûts supplémentaires. Une proposition de prolongation de soutien pour quatre ans sera soumise à l'UFA en octobre 2019.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après la signature par les deux parties et après l'approbation par les commissions autorisées. Sa validité est de cinq ans (soit jusqu'en 2023-2024, en fonction de la durée de l'accréditation nationale du programme de master Histoire de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois. La dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de dénonciation de cette convention, les étudiant.e.s déjà engagé.e.s dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités concernées, conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de divergences, les institutions partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de médiation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en français et deux en allemand, chacun des textes faisant également foi.

Tours, le

Bochum, le

Philippe Vendrix
Président de l'Université de Tours

Prof. Dr. Axel Schölmerich
Recteur de l'Université de la Ruhr à Bochum

Annexes:

- Annexe pédagogique (maquette)
- Annexe financière Université de Tours (fiche financière)